

RAPPORT  
PREMIÈRE COMMISSION D'ÉTUDE  
Yalta, Ukraine – Octobre 2013

NOMINATIONS DES JUGES

Nous recommandons:

- Que chaque pays ait des critères objectifs afin de sélectionner les juges les plus qualifiés ;
- L'utilisation d'un processus transparent ;
- Qu'en principe, les nominations des juges soient faites sur la base de critères objectifs par un organisme autonome composé de juges.

PROTECTION DE LA DURÉE DU MANDAT

Nous recommandons:

- Que la loi garantisse que l'âge de départ en retraite des juges ne puisse être modifié pour des raisons politiques ;
- Qu'en cas de changement, celui-ci ne s'applique pas de façon rétrospective ;
- Que, si l'âge de départ à la retraite est défini par une tranche d'âge, par exemple de 65 à 70 ans, qu'il appartienne au juge de décider du moment de son départ en retraite.

TENTATIVE INAPPROPRIÉE D'INFLUENCER LES DECISIONS DES JUGES

Nous recommandons:

- L'adoption d'une loi ou d'une disposition constitutionnelle interdisant toute tentative inappropriée d'influencer les décisions des juges ;
- Que la rémunération des juges soit reconnue comme un facteur fortement lié à l'indépendance du processus judiciaire ;
- Que dans le cas de réductions générales salariales, les salaires des juges ne soient ni retardés ni objet d'une réduction supérieure à celle des fonctionnaires ;
- Que les salaires des juges soient suffisants pour leur assurer un niveau de vie convenable ;
- Que les salaires des juges soient protégés par une loi ou par la constitution.

## MESURES DISCIPLINAIRES

Nous recommandons:

- Que les mesures disciplinaires applicables aux juges ne puissent être décidées que par décision du processus judiciaire ou un organisme autonome composé essentiellement de juges;
- Que tout organe disciplinaire soit soumis à l'obligation de ne pas commenter les décisions de justice.

## AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DU PRÉSIDENTS D'UNE COUR

Nous recommandons:

- Le Président d'une Cour ne pourra pas assigner un cas à un juge en vue d'influencer l'issue de ce cas ;
- L'attribution des cas aux juges sera faite sur la base de critères objectifs.